

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050

Numéro SIREN : 480 772 326

Nom ou dénomination : REALITES PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2018 sous le numéro de dépôt 4645

REALITES PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros
Siège social : 103 Route de Vannes - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix huit
Le quinze janvier
A dix heures,

Déposé au Greffe
le **17 AVR. 2018**
sous le N° **4545**
RCS N° **06 B 1050**

La société REALITES, société anonyme au capital de 16.927.999,79 euros, dont le siège social est sis 103 Route de Vannes - Immeuble LE CAIRN - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623, représentée par Monsieur Yoann JOUBERT, Président Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique de la société REALITES PROMOTION, a pris les décisions suivantes :

- ✓ Prise d'acte de la démission de Madame Isabelle MEGNEGNEAU de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée CENTRE LOIRE ;
- ✓ Questions diverses ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la démission de :

Madame Isabelle MEGNEGNEAU
Née le 12 septembre 1971
A Fougères
Demeurant 36 Hameau de la Maison Neuve
35500 VITRE
De nationalité française,

de sa fonction de Directrice Générale Déléguée CENTRE LOIRE de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

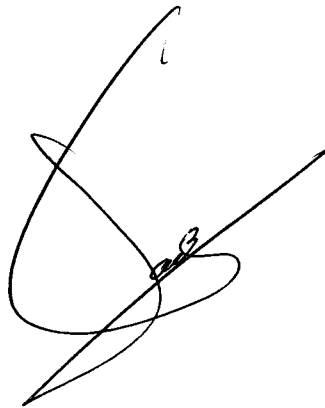
DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société REALITES
Monsieur Yoann JOUBERT, PDG

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.